



Conseil sur le credit immédiat après divorce!

Par **KEV68**, le **28/02/2010 à 11:37**

Bonjour,
Après avoir fait un crédit immédiat (75000fr) en 1988 signé avec mon ex-mari, j'ai demandé divorce en 1993 et j'ai eu la garde des trois enfants!
Durant les 6 premiers mois mon ex-mari réglait sa part de crédit autant que moi, par la suite il a décidé d'emménager le souci c'est qu'il n'a plus réglé sa part de crédit tous comme la pension alimentaire des enfants!
Aujourd'hui que mes enfants se sont installés, je ne touche plus d'aide de la caf, et que je règle depuis 15ans les agios du coup j'en aurais pour toute ma vie!
Donner moi la solution en sachant qu'il a un cdi et que je connais son adresse??
Merci d'avance.